Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260430-D0020260090I0-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

DC.2026.090

Date de convocation : 24 avril 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 31	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Avel Dro - 2, rue de la Paix - 56500 EVELLYS (Naizin), en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA, Mme Martine AUDIC, Mme Isabelle BREHELIN, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, M. Christophe DANO, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Catherine LORGEOUX, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Leslie OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, M. Éric VOURCH

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Amélie LE HENANFF donne pouvoir à M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN

Secrétaire de séance : Mme Martine AUDIC

Modification du tableau des effectifs et création des emplois

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.332-14 et L.332-8,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU la délibération n°DC-2026-036 du 12 février 2026 portant modification du tableau des effectifs et création des emplois permanents,

VU l'avis du comité social territorial du 03 février 2026,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant qu'une collectivité doit être en mesure de se référer à un tableau des effectifs à jour tout au long de l'année, en fonction des différentes créations, suppressions ou modifications d'emploi,

Considérant que chaque mise à jour doit être datée et conservée,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260430-D0020260009OI0-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- DE CREER l'ensemble des emplois figurant dans le tableau des effectifs annexé à la présente délibération,
- Suite aux propositions d'avancement de grade :
  - DE CREER deux postes d'agent de maitrise principal et DE SUPPRIMER deux postes d'agent de maitrise, l'un à compter du 1er juillet 2026, l'autre à compter du 1er septembre 2026,
  - DE CREER un poste de rédacteur principal de 2ème classe et DE SUPPRIMER un poste de rédacteur, à compter du 1er janvier 2026,
  - DE CREER un poste de rédacteur principal de 1ère classe et DE SUPPRIMER un poste de rédacteur principal de 2ème classe, à compter du 9 mars 2026,
  - DE CREER un poste de technicien principal de 1ère classe et DE SUPPRIMER un poste de technicien principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2026,
  - DE CREER quatre postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe et DE SUPPRIMER quatre postes d'adjoint administratif à compter du 1er janvier 2026, du 1er juin 2026 et du 4 octobre 2026,
  - DE CREER un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe et DE SUPPRIMER un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, à compter du 1er janvier 2026,
  - DE CREER un poste de conseiller supérieur socio-éducatif et DE SUPPRIMER un poste de conseiller socio-éducatif à compter du 1er juillet 2026,
  - DE CREER un poste de d'adjoint technique principal de 2ème classe et DE SUPPRIMER un poste d'adjoint technique à compter du 1er janvier 2026,
- DE MODIFIER la durée hebdomadaire de service d'un adjoint d'animation non titulaire à temps non complet (27.39/35ème) au sein du pôle territorial (périscolaire Evellys) en la passant à 26.51/35ème à compter du 24 février 2026,
- DE SUPPRIMER un poste d'adjoint d'ATSEM principal de 1ère classe, titulaire à temps non complet (32.25/35ème) au sein du service pôle territorial (périscolaire Plumelin) et DE CREER un poste d'ATSEM principal de 2ème classe non titulaire à temps non complet (32/35ème) à compter du 20 mars 2026,
- D'APPROUVER le tableau des effectifs des emplois permanents joint en annexe de la présente délibération,
- D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'Administration Générale à signer tout document se rapportant au dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 05/05/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND